

République Française  
Département de la Charente-Maritime  
Vals de Saintonge Communauté

**Bureau communautaire du 25 janvier 2021**

**Compte-Rendu**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier, le Bureau Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 18 janvier 2021, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Valérie BOUILLAGUET, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

**Absents :**

Alain VILLENEUVE, Didier BASCLE

**Secrétaire de séance :**

Mme Annie PEROCHON

**Assistait à la séance :**

GIRAUD-HERAUD Emmanuelle

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 27

Pouvoirs : 0

## Rappel de l'ordre du jour :

• Urbanisme.....	3
◦ Attribution de subventions au titre de l'OPAH.....	3
• Politiques Contractuelles.....	4
◦ Demande de subvention pour l'aménagement des bureaux La Garousserie Phase 1.....	4
• Environnement.....	5
◦ MAPA Travaux de renouvellement du réseau d'Adduction Eau Potable à Saint-Jean d'Angély - Avenant 1.....	5
• Ressources humaines.....	6
◦ Convention de mise à disposition de personnel - Tonnay Boutonne.....	6

## Urbanisme

### Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Vu la délibération n°CC2020\_134 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire,

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validé par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

- BOUTEAU Fabrice, 1 rue des Écureuils – Les Bertons – 17350 SAINT-SAVINIEN
- CHEVALLEREAU Christophe, Bois Loiseau – 17350 SAINT-SAVINIEN
- SEGUIN-TRIOMPHE Marlene Jeanne – 17770 AUJAC

Les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant global de 1 500 €,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Politiques Contractuelles

### Demande de subvention pour l'aménagement des bureaux La Garrousserie Phase 1

Vu la délibération n°CC2020\_134 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire,

Vals de Saintonge Communauté a lancé une réflexion sur un programme de restructuration de l'ensemble immobilier à caractère économique La Garrousserie, sis 42 Route de Rochefort et 3 Rue des Frères Matrat à Saint-Jean d'Angély.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer l'accueil des porteurs de projets en proposant une offre immobilière adaptée au plus grand nombre
- Accompagner et faciliter leur installation locale
- Pérenniser les entreprises sur le territoire

Compte tenu de l'ampleur des travaux à mener (réfection des toitures amiantées, isolation des locaux, redistribution des espaces, mode de chauffage, etc.), cette réhabilitation globale nécessite d'être traitée en phases successives conduites sur plusieurs années.

La présente délibération concerne la phase 1 qui consiste à réaliser les travaux suivants :

Réhabilitation du plateau R+1 du bâtiment « La Tour » de l'Hôtel d'Entreprises La Garrousserie vacant depuis décembre 2018.

Le plateau nu de 120 m<sup>2</sup> va être aménagé en 3 bureaux, 1 salle de réunion/formation, 1 espace social, afin de correspondre au mieux aux attentes des porteurs de projets.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Revêtement de sol	5 730,64 €	Département (30%)	4 645,35 €
Menuiseries/huisseries	1 434,00 €		
Films occultant huisserie	345,00 €		
Stores intérieurs/extérieurs	1 368,00 €		
Aménagement intérieur/ Cloisons /Blocs portes	3 369,50 €		
Réfection peintures murales	2 361,20 €		
Remplacement radiateurs	876,14 €	Autofinancement (70%)	10 839,13 €
<b>Total</b>	<b>15 484,48 €</b>	<b>Total</b>	<b>15 484,48 €</b>

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet tel qu'exposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès du Département,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Environnement

### MAPA Travaux de renouvellement du réseau d'Adduction Eau Potable à Saint-Jean d'Angély - Avenant 1

Dans le cadre de la compétence Eau Potable, Vals de Saintonge Communauté a programmé plusieurs opérations de travaux sur la commune de Saint-Jean d'Angély, inscrites au budget annexe «eau potable».

Par délibération du bureau communautaire du 30 novembre 2020, le marché de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable secteur Rue du Jeu de Billes et Rue Priolo a été attribué à l'entreprise SARC pour un montant de 104 920,50 € HT.

Lors de la réalisation des travaux, qui ont débuté le 4 janvier 2021, il a été constaté l'affaissement de bordures longeant l'ouverture d'une tranchée. L'affaissement est la conséquence du terrassement de la voirie, aux pieds des bordures existantes posées sans semelles de fondation.

L'entreprise a proposé, dans un devis joint à la présente délibération, de remettre en état les bordures endommagées, pour un montant de 2 290,00 € HT.

Cet avenant entraîne une plus-value de 2,18 % du marché initial. Le nouveau montant du marché public s'établirait à 107 210,50 € HT.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- de réaliser les travaux complémentaires résultant de l'affaissement des bordures existantes posées sans semelles de fondation,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 de la SARC entraînant une plus-value au marché initial de 2 290,00 € HT et établissant le nouveau montant du marché public à 107 210,50 € HT,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Ressources humaines

### Convention de mise à disposition de personnel - Tonnay Boutonne

Monsieur le Président informe les membres du bureau communautaire qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent de Vals de Saintonge Communauté auprès de la commune de Tonnay-Boutonne pour l'exercice 2021 et de régulariser par la même occasion la convention de mise à disposition pour l'exercice 2020.

Monsieur le Président précise également que la rémunération de l'agent couvrant cette période sera prise en charge par la commune de Tonnay-Boutonne.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la signature de la convention de mise à disposition,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

**La séance est levée à 10h15**

**Le Président,  
Jean-Claude GODINEAU**